



Références : SG/LD/SL-2022349

N° domaine : 3.3

**DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122.22  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
VILLE D'ERAGNY SUR OISE  
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA COMMUNE  
REGULARISATION**

Le Maire de la Commune d'ERAGNY-SUR-OISE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention pour la mise à disposition à titre gratuit d'installations sportives, avec l'association « Amicale Sportive d'Eragny Football Club » représentée par monsieur Barberon, président, Maison des Associations 13 allée du Stade 95610 Eragny sur Oise, Parc des sports Louis Larue, les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis, Terrain de la Butte, les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis, samedis et dimanches, Club house, tous les soirs de la semaine et le samedi et dimanche en journée, pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, utilisations exceptionnelles les week-ends et jours fériés pour les compétitions, tournois et actions diverses, selon les conditions fixées dans la convention,

DECIDE

ARTICLE 1er : de SIGNER la convention susvisée avec l'association « Amicale Sportive d'Eragny Football Club » Maison des Associations 13 allée du Stade, 95610 Eragny sur Oise.

ARTICLE 2 : DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

FAIT A ERAGNY-SUR-OISE, le 15 novembre 2022

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise  
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de  
Cergy-Pontoise  
Conseiller régional d'Ile de France

Accusé de réception en préfecture 095-219502184-20221115-2022349-AU Date de télétransmission : 22/11/2022 Date de réception préfecture : 22/11/2022
--